



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Groupement Prévision

8 Avenue de l'Europe – ZAE Beauvais Tillé

BP 20870

60008 BEAUVAIS Cedex

Tel. : 03 44 84 20 00

Fax : 03 44 84 20 02

E-mail : prevision.service@sdis60.fr

Tillé, le 4 février 2022

Affaire suivie par : M. Le Lieutenant Sébastien LEBEL

Numéro dossier SDIS : SE 139 I 0122

Réf. : SL.2022 - 16

**LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL ADJOINT DES SERVICES
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'OISE**

A

Madame la Responsable du bureau de l'application du Droit des Sols
DDT de l'Oise
40 rue Jean Racine BP 317
60021 Beauvais Cedex

OBJET : Prévention et Sécurité : Commune de CHAMBLY
SAS OISE AU VERT

REFER : Votre transmission en date du 07 janvier 2022,
Reçue le 12 janvier 2022
Dossier n° PC 060 139 21 B 0014

Par transmission visée en référence, il m'a été communiqué pour examen et avis le dossier relatif à la SAS OISE AU VERT située, Lieu-dit La Dame Paris à Chambly qui souhaite procéder à la construction d'une unité de méthanisation.

DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES :

Le projet consiste à créer une **unité de méthanisation** de 842,49 m². L'unité est composée de différents ouvrages, bâtiments et éléments techniques, relativement groupés et d'envergures plus ou moins conséquentes.

Au cœur de l'unité foncière, on trouvera les constructions techniques les plus imposantes formant le noyau central de l'unité lié au process, qui se compose de 2 digesteurs, de 2 post-digesteurs et d'une fosse de stockage de digestat. Ces 5 cuves seront couvertes par une membrane en PVC. Un bâtiment destiné au stockage d'intrants, avec un bâtiment destiné à la couverture des 2 trémies d'incorporation (élément technique préfabriqué), seront édifiés entre

les cuves et l'aire de manutention. Les 2 bâtiments auront une toiture de forme mono pente et seront couverts de panneaux photovoltaïques. Le bâtiment destiné au stockage d'intrants aura une hauteur 13,15 m et un auvent. On retrouve également sur le site :

- Un local destiné à la chaudière au local transformation et au local administratif ;
- Un bâtiment, destiné à la maintenance du site pour la réparation et le stockage des pièces ;
- Un poste d'injection, type container métallique préfabriqué ;
- Des locaux techniques dédiés aux pompes liées au process ;
- Un local destiné à l'épuration du gaz, de type préfabriqué en bac acier ;
- Un bâtiment destiné à l'hygiénisation, à ossature métallique, avec annexe en béton banché ;
- 3 bassins destinés à la gestion des eaux ;
- Six plateformes de stockage d'intrants ;
- Une torchère.

ACCESSIBILITE :

La parcelle possède un accès en bordure d'une voie verte communale, ce chemin arrive directement depuis la RD 924 et rejoint la RD 49.

ELEMENTS DE SECURITE :

La défense incendie sera assurée par 2 réserves d'incendie de type béton circulaire d'une capacité de 150 m³ chacune et disposant d'une aire de pompage dédiée.

REFERENCES REGLEMENTAIRES :

Cet établissement relève du texte suivant :

- Code de l'Environnement livre V titre 1^{er} relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ;

- ✓ Rubrique 2781 – 1 Enregistrement
- ✓ Rubrique 2781 – 2 Enregistrement

- Décrets n° 92.332 et 333 du 31 mars 1992 et arrêté du 5 août 1992 - Code du Travail, dispositions concernant la sécurité et la santé.

En conséquence, il conviendra de prendre l'attache des services compétents pour l'application de ces textes (Inspection du Travail et Inspection des Installations Classées).

TERRAIN RETENU POUR LE PROJET

D'après les éléments fournis par le pétitionnaire, la défense extérieure contre l'incendie sera assurée par deux réserves incendie de 150 m³ chacune, situées sur le site.

Tel que présenté, ce dossier appelle de ma part les observations suivantes :

1. Equiper les portails et barrières verrouillés de dispositifs permettant l'ouverture par polycoise sapeurs-pompiers (RDDECI) ;
2. Déposer un dossier d'aménagement de la réserve eau incendie (téléchargeable sur le site SDIS60 (Espace prévision)) au Service Prévision du SDIS60 (prevision.service@sdis60.fr);

3. Faire réceptionner les réserves d'eau incendie, par les Sapeurs-pompiers du Centre de Secours de Chambly, afin qu'elles soient référencées dans le logiciel points d'eau du SDIS60 ;
4. Signaler le danger lié à la présence de deux sources de tension (photovoltaïque et réseau électrique) sur le site au moyen d'un affichage d'étiquettes réglementaires comportant la mention « Attention : Présence de 2 sources de tension Réseau et Photovoltaïque » ;
5. Réaliser et afficher un plan, où doivent apparaître les emplacements des locaux techniques onduleurs et les organes de coupure destinés aux services de secours ;

AVIS :

En conclusion et au regard des observations, il est proposé un **AVIS FAVORABLE** à la demande.

En conséquence, le terrain peut être affecté à la construction projetée.

Le Groupement Prévision se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugeriez utile.

Le Directeur Départemental Adjoint des Services
D'Incendie et de Secours,



Colonel Mohammed **KHARRAZ**